

LIEU	Salle du Curbit, pl. du Village 2, Vufflens-le-Château	
DATE, HORAIRE	3 décembre 2013, à 20 heures	
ORDRE DU JOUR	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation de l'ordre du jour2. Approbation du PV du 11 septembre 20133. Accueil d'un nouveau membre4. Règlements d'établissements – résultats des groupes de travail5. Synthèse des réponses/remarques/commentaires recueillis lors de l'assemblée des parents (2013)6. Demande de modification du règlement du CET : Art. 87. Futur site Internet des établissements8. Divers et propositions	
PRESIDENCE	Mme Maria-Pia Dubey	
PARTICIPANTS PRESENTS	<p>Les parents</p> <p>M^{mes} Sandy Joannet Carine Orlando Sabine Penseyres Christine Ruef Bayiha</p> <p>MM. Pierre Marty Philippe Rochat</p> <p>Les professionnels de l'école</p> <p>M^{mes} Anne Fournand Claire Monnard Valérie Mutschler Séverine Weibel</p> <p>M. Pierre-Alain Cordey</p>	<p>La société civile</p> <p>M^{me} Christine Theintz MM. Cyril Chatelain Frédéric Klink Claude-André Mayor</p> <p>Les autorités</p> <p>M^{mes} Aleksandra Capraro Maria-Pia Dubey Laurence Lambert-Caversaccio</p>
PARTICIPANTS EXCUSES/ABSENTS	<p>M^{mes} B. Engeli, F. Perret-Jeanerret, K. Ropraz et S. Podio</p> <p>MM. F. Meylan et D. Vouillamoz</p>	
REDACTRICE DU PROCES-VERBAL	M ^{me} Anne LERAY	

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>1. Approbation de l'ordre du jour L'ordre du jour est accepté.</p>		
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>2. Approbation du PV du 11 septembre 2013 Le procès-verbal est approuvé.</p>		
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>3. Accueil d'un nouveau membre Mme Séverine Weibel est accueillie en tant que membre du quart professionnel. Elle remplacera M. André qui a pris sa fonction de doyen depuis le mois d'octobre. M^{me} Weibel enseigne l'anglais et l'allemand au sein de l'établissement de Beausobre.</p>		
M. André	<p>4. Règlements d'établissements – résultats des groupes de travail Beausobre Le groupe s'est réuni deux fois. Il est composé d'enseignants, M^{mes} Dubey et Baya Ruef, Dr Mayor, M^{me} Blarel du PPLS, une des bibliothécaires, le sergent major M. de Siebenthal, à titre consultatif. Le groupe a traité les points relatifs à la RLEO, afin d'épurer le règlement et de traiter les droits des élèves et des personnes de l'établissement. Un travail de reformulation a été entrepris afin d'intégrer les parents et de créer ainsi un esprit de collaboration. Le conseil des délégués a également été associé. Les discussions se sont avérées très fructueuses</p>		
M ^{me} A. Fournand	<p>Morges Est La commission est constituée mais ne s'est pas encore réunie. M^{me} Fournand souhaite que les parents d'élèves soient mieux représentés. Une</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
Dr Mayor	<p>maman faisant partie de l'APE a accepté. Première séance mercredi 11.12.</p> <p>Ces règlements présentent un aspect délicat : il ne faut pas reproduire ce qui est déjà dans la LEO. Le 80% est dans la LEO et le RLEO. Les éléments du règlement doivent vraiment être locaux.</p>		
M ^{me} Fournand	<p>Souligne que le nombre d'informations rassemblées, à synthétiser, rend l'élaboration du texte difficile. Celui-ci doit être conçu comme un texte de loi.</p>		
Dr Mayor	<p>Donne un exemple : « définir précisément quels sont les objets interdits » : comment interdire alors que la technologie évolue très rapidement et est difficilement gérable (lunettes connectées à Internet !)</p>		
M. Cordey	<p>Morges Ouest</p> <p>Compostion : M^{mes} Orlando, Perret Jeanneret, Dr Mayor, deux membres du conseil de direction, M^{me} A. Christinat, enseignante spécialisée MATAS.</p> <p>Le groupe de travail a siégé une fois. L'objectif est d'articuler le règlement dans la logique de la LEO, afin d'être complémentaire et de correspondre aux critères de sept écoles différentes, en restant général. Un élément important : s'inscrire dans la durée.</p> <p>Quelques documents existants sont utilisés comme sources d'informations. Aucun exemple de la DGEO n'est à disposition.</p> <p>Remarque : ne pas confondre un règlement avec une charte qui définit les valeurs. Le règlement donne le fonctionnement de l'établissement.</p>		
M ^{me} Mutschler	<p>Il sera tenu compte de l'apport des enfants par le biais d'une enquête sur les droits et les devoirs tels qu'ils les considèrent à l'école.</p> <p>Le groupe santé (PSPS) a créé un document destiné aux enseignants pour travailler ce thème avec les élèves. Délai : janvier 2014</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M. Cordey	<p>Chaque phrase commence par « j'ai des droits, j'ai des devoirs »</p> <p>Une deuxième séance aura lieu mi-décembre.</p> <p>La conférence des maîtres devra se positionner avant de soumettre le règlement au CET.</p>		
M ^{me} Orlando	<p>5. Synthèse des réponses / remarques / commentaires recueillis lors de l'assemblée des parents (2013)</p> <p>Un questionnaire a été distribué aux parents.</p> <p>Tous les bulletins ont été classés par établissement. Toutes les remarques ont été dépouillées.</p> <p>Bulletins reçus : 110 bulletins sans remarque et 77 avec commentaires</p> <p>L'établissement de Beausobre a été sous représenté.</p> <p>Thèmes principaux abordés lors de l'assemblée :</p> <p>Divers :</p> <p>Quelles demi-journées devraient être accordées par le CET : mercredi de l'Ascension et vendredi après-midi avant les vacances d'été ou vendredi tout le jour ?</p> <p>Réponses : mercredi et vendredi</p> <p>Communication :</p> <p>Remarque : il est très important qu'il y ait une communication et un compte rendu sur ce qui se passe au sein du Conseil d'établissement.</p> <p>Attente d'un site Internet.</p> <p>Sécurité :</p> <p>Une majorité de personnes ont émis des remarques sur la sécurité, très précisément (lieux, passages pour piétons, cour d'école, etc.)</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M. Chatelain	<p>Horaire continu – parascolaire : Beaucoup d’attentes, sujet brûlant. La sécurité : patrouilleurs, chemin d’école, la cour et les bus. Prise en charge des enfants lorsque l’enseignant est en retard...</p> <p>Une synthèse des remarques recensées est transmise aux membres du CET. Elle est jointe à ce compte-rendu.</p> <p>La sécurité et le règlement sont des thèmes centraux à l’APE. Autre remarque : la suppression des devoirs du lundi selon le nouveau règlement RLEO : cela choque énormément de parents. Il y a conflit entre le respect du règlement et les enseignants qui donnent des devoirs pour le lundi (par obligation). Les parents souhaitent que le règlement ne soit pas aménageable.</p>		
M ^{me} Monnard	<p>Précise qu’il s’agit de cas exceptionnels. Si deux périodes ont lieu le lundi, cela implique une nécessité de donner des devoirs pour cette matière.</p>		
M. Cordey	<p>Un avis juridique est apparu après la LEO. Il est injonctif : Il n’est pas possible de donner des devoirs pour le lendemain.</p>		
M ^{me} Joannet	<p>Suggère que ce problème soit soumis à la DGEO.</p>		
M ^{me} Fournand	<p>Informe que cela a déjà été fait.</p>		
M ^{me} Ruef Bayiha	<p>Accueil parascolaire et horaire continu : Beaucoup de remarques sur le parascolaire Les parents souhaitent l’organisation de devoirs surveillés pour le secondaire.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} Ruef Bayiha	<p>Arems : Plus de places souhaitées – à transmettre aux communes Accueil des enfants handicapés</p> <p>Certains parents souhaitent un horaire continu – « modèle finlandais » D'autres parents ne souhaitent pas obliger les enfants à rester en cantine.</p> <p>Communication - divers Informers les parents quand il y a un accident Lettre aux parents en cas d'absences de longue durée des enseignants Amélioration du matériel pédagogique...</p> <p>Règlement d'établissement Beaucoup d'attentes des parents... Respect du règlement aussi par les enseignants Création d'une fête de fin d'année pour tous les élèves Vacances : supprimer une semaine en automne Qui décide des arrêts de bus ? Primaire : les communes organisatrices des transports fixent les arrêts de bus Evaluer les compétences des maîtres et des directeurs Evaluation des enseignants par les parents Scolarité dans les villages jusqu'en 6^{ème}</p>		
M ^{me} Fournand	<p>Communication par Internet : comment répondre à toutes ses questions ?</p> <p>Tensions à Echichens entre l'école Pestalozzi et l'école publique : Pour diminuer les tensions entre ces deux établissements, des activités communes sont organisées (cuisine), prévention. La surveillance est en cours d'organisation avec la commune.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>La sécurisation des chemins empruntés par les écoliers est de la compétence des communes.</p> <p>Bus : des statistiques sur les lignes 730 et 735 sont faites régulièrement. Il s'avère que les bus ne sont pas en surcharge. Dès le 14.12, MBC reprendra ces lignes (Cossonay – Beausobre par Aclens et par Cottens).</p>		
M ^{me} Fournand	<p>Précise que les maîtres sont souvent visités et évalués.</p> <p>Les directeurs sont aussi cadrés mais les bilans de compétences ne sont pas encore en place. La DGEO est très présente par des règles et cadres précis.</p> <p>Au sein de l'école il est très difficile d'évaluer de façon quantifiable des apports par exemple.</p> <p>La communication est offerte aux parents, mais tous les parents n'y participent pas, il y a des problèmes linguistiques, etc.</p>		
M ^{me} M.-P. Dubey	Remercie toute l'équipe pour son travail.		
M ^{me} Ruef Bayiha	<p>6. Demande de modification du règlement du CET : Art. 8</p> <p>Art. 8 : Durée du mandat (quart parents) <i>La durée du mandat est de 5 ans.</i></p> <p><i>Toutefois si un parent perd sa qualité de parent d'élève fréquentant l'établissement, il est réputé démissionnaire et est remplacé par le premier des viennent-ensuite. En l'absence de viennent-ensuite mois de 6 mois avant la fin du mandat, il n'y a pas de remplacement</i></p> <p>Si des parents membres ont un enfant dans un établissement secondaire, la durée de 5 ans n'est pas possible puisque le secondaire n'a que 3 années.</p> <p>Toutefois, ces parents ont peut-être un enfant plus jeune en primaire. Ils pourraient alors continuer le mandat, le deuxième enfant étant dans un</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>autre établissement. Deux personnes sont dans ce cas : M^{me} Ruef Bayiha et M. Marty Proposition : il faudrait modifier le texte du règlement dans ce sens.</p> <p>Prend note de la proposition qu'elle soumettra au CODIR de l'ASIME.</p> <p>Vote : le CET est-il d'accord que le règlement soit modifié pour autant que la représentation des établissements soient garantie de façon équitable entre les 3 établissements ? Décision : oui à l'unanimité</p>	Point à traiter au CODIR : adapter le règlement en fonction de la LEO et selon point cité.	
M ^{me} M.-P. Dubey	Souligne la nécessité de reconsidérer le règlement de façon globale afin de l'adapter à la nouvelle loi scolaire.		
M. Cordey	<p>7. Futur site Internet des établissements Un canevas commun pour les 90 établissements a été élaboré par la DGEO. La structure est préétablie pour tous les établissements. Il y aura des pages alimentées directement par la DGEO. Une page « Conseil d'établissement » est préconçue avec une possibilité de contact par mail. Il faudra déterminer si les établissements de Beausobre et de Morges Est pointeront sur Morges Ouest qui pourrait être responsable de la tenue à jour du site.</p>	3 établissements : Site Internet : déterminer organisation	
M ^{me} M.-P. Dubey	<p>8. Divers et propositions Information de Mme S. Podio : Le groupe de travail sur l'accueil de jour n'est pas constitué et n'a pas siégé. M. Chatelain et M. RoCHAT sont intéressés. Il faudrait 8 membres. Mme Meyer de l'OAGE viendra faire une présentation sur le contexte légal et pour déterminer le mandat. Un représentant de la DGEO sera présent lors de la prochaine séance du CET.</p>		

INTERVENANT	SUJET	DECISION / ACTION	RESP.
M ^{me} M.-P. Dubey	M ^{me} S. Podio transmettra le rapport de l'année à la prochaine séance.	S. Podio : Rapport annuel : à transmettre 12.03.2014	
M ^{me} Ruef Bayiha	L'APEVE (APE Vufflens-le-Château et environs) A fait venir M. Gérald Magnin de « Espace Prévention ». Les addictions commencent très tôt. Des programmes de prévention sont bien développés et proposés.		
M. Chatelain	Règlement de l'ASIME Remet en question la notion des deux kilomètres à vol d'oiseau pour prise en charge des frais.		
M ^{me} M.-P. Dubey	Les deux kilomètres à vol d'oiseau : cette mesure a été contrôlée sur le terrain et il s'avère que cela ne dépasse en aucun cas 2,5 km de trajet effectif.		
Mme Capraro	Le transport n'est organisé que pour le trajet excédant 2,5 km effectif.		
Mme Fournand	Les élèves de Monnaz feront partie de Morges Est dès que le collège sera construit. Dès la rentrée 2014, tous les enfants de Monnaz feront partie de l'établissement de Morges Est sauf les élèves futurs 8 ^{ème} .		

La séance est levée à 21.33.

Prochaine séance : le 12 mars 2014, à 20 heures, lieu à déterminer

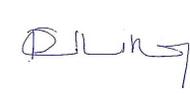
Distribution :

- A tous les participants
- ASIME
- CODIR ASIME

Annexe : Rapport de la séance des parents

Le 17 septembre 2013

pour le Conseil d'établissement




M.-P. Dubey

A. Leray

Vice présidente

Secrétaire